



**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80
Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

Monsieur Florian VEYSSILIER

DGPR

Tour Séquoia

92055 LA DEFENSE CEDEX

Le 5 octobre 2015

Cher Monsieur,

Vous avez proposé aux professionnels de la réfrigération une phase d'expérimentation sur le terrain du projet de fiche d'intervention fusionnée avec le bordereau de suivi des déchets, et nous vous en remercions.

Ce projet appelle divers commentaires et réactions de notre part, tant sur la forme que sur le fond.

Sur le fond, nous nous interrogeons de la pertinence et de l'utilité de cette fusion qui, si elle peut sembler apporter une simplification pour certains opérateurs, risque de rendre beaucoup plus complexe le quotidien d'un très grand nombre d'entre eux.

En effet, les détenteurs d'équipements de réfrigération, fixe ou embarquée, réalisent un nombre régulier et important d'interventions (contrôlé périodique d'étanchéité par exemple) sans pour autant générer systématiquement des déchets qui nécessiteraient la création d'un bordereau de suivi.

Par ailleurs, les détenteurs d'équipements de réfrigération mobile (groupes frigorifiques) peuvent procéder à la récupération de petites quantités de fluides (moyenne de charge récupérée < 1kg de fluide) sur un grand nombre d'équipements. Pour une bouteille de fluide il conviendrait d'établir un BSD complémentaire de regroupement ce qui alourdit considérablement la tâche, d'autant que le retour des BSD émis à ce jour semble déjà difficile. Qu'en sera-t-il si leur nombre est multiplié par 20, 25 ou plus ?

Le projet de fiche proposé est donc plus dense et plus complexe tout en posant un certain nombre de questions qui seraient la plupart du temps sans objet.

En ce qui concerne la forme, nous nous posons les questions suivantes :



**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80
Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

- **Coordonnées de l'opérateur**

o **la fiche Cerfa sera-t-elle personnalisable ?**

Certains de nos adhérents ont fait imprimer un carnet de fiches d'intervention où leur logo, adresse etc... sont pré-remplis, facilitant ainsi la saisie des informations par des techniciens.

Cette procédure doit pouvoir être maintenue.

o **catégories d'attestation de capacité concernées.**

Le projet de fiche ne semble concerner que les catégories I à IV. Or, le projet d'arrêté qui accompagne ce projet de fiche fait bien, Article 1, état des 5 catégories possibles pour lesquelles un établissement peut être certifié.

Cette fiche doit s'appliquer à l'ensemble des 5 catégories de l'attestation de capacité.

- **Contrôle d'étanchéité**

o **Fréquences du contrôle de l'équipement**

Ne doivent-elles pas être celles indiquées par le Règlement 517/2014 et donc fonction du PRG de la charge et non plus sa masse ?

o **Le nota 1 est erroné**

La rédaction du nota est maladroite. En effet, la fréquence de la périodicité est divisée par 2 et l'intervalle entre deux contrôles est multiplié par 2.

o **Il manque des cases à cocher**

La notice explicative précise qu'il convient de cocher la case correspondant à la charge de l'équipement faisant l'objet du contrôle d'étanchéité. Or, dans le formulaire lui-même, il n'existe pas de case à cocher, ce qui peut laisser à penser que les quantités indiquées ne sont qu'informatives.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien prêter à nos remarques et nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Recevez, Cher Monsieur, nos salutations les meilleures.



Valérie LASSERRE
Secrétaire Générale